

DECRET N° 2007-524 DU 02 NOVEMBRE 2007

Portant nomination des Directeurs des Services Techniques du Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2007-300 du 17 juin 2007, portant composition du Gouvernement et le décret n°2007-368 du 03 août 2007 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2007-443 du 02 octobre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 octobre 2007 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées Directeurs des Services Techniques ci-après du Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales.

Il s'agit de :

- Directeur des Examens et
Concours : Monsieur Bio Soumarou CHABI-GADO
- Directeur de l'Enseignement
Primaire : Monsieur Thomas SIMBOSSA TCHAO

- Directrice de l'Enseignement Maternel : Madame Sani Aïssatou ALKOIRE épouse ZOUMAROU
- Directrice de la Promotion de la Scolarisation : Madame Sikiratou Clémence FATOKE épouse ADANDE
- Directeur des Infrastructures, de l'Équipement et de la Maintenance : Monsieur Koessi Barnabé Lié ZOKPODO
- Directeur pour la Décentralisation dans l'Éducation et de la Coopération : Monsieur Alain Sovidé SOKPON
- Directeur Adjoint pour la Décentralisation dans l'Éducation et de la Coopération : Tamari Boniface KIATTI

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 novembre 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I

Le Ministre des Finances



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de l'Enseignement
Primaire, de l'Alphabétisation et
des Langues Nationales



Christine OUINSAVI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MEPALN 4 MF 4 MDCB/MDEF 4 AUTRES MINISTERES 23 SGG 4 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 7 JO1.